A RAPPORTER A LA RENTREE

1) Pour les nouveaux : dossier scolaire et certificat de radiation de l'école précédente par mail ou papier.

2) Pour les enfants ayant des problèmes de santé : fournir un PAI ou son renouvellement ainsi que les médicaments et la nouvelle ordonnance (demander un exemplaire au secrétariat).

3) En cas de séparation, informer le secrétariat et fournir le jugement s'il y en a un.

4) Nous n'avons plus besoin de l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire car l'ISC la prend à sa charge. Vous pourrez la télécharger sur Ecole Directe via l'onglet « Assurance ».

IMPORTANT : Nous vous demandons de faire un **courrier ou un Email** (secretariatecole@isc-vdb.fr).**pour toutes les modifications** de forfaits cantine/étude/garderie, de n° de téléphone etc.…en particulier pour les enfants commençant une activité après la rentrée.